Sage du bassin versant de la Mayenne

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mayenne





Une gestion partagée et raisonnée de la ressource en eau









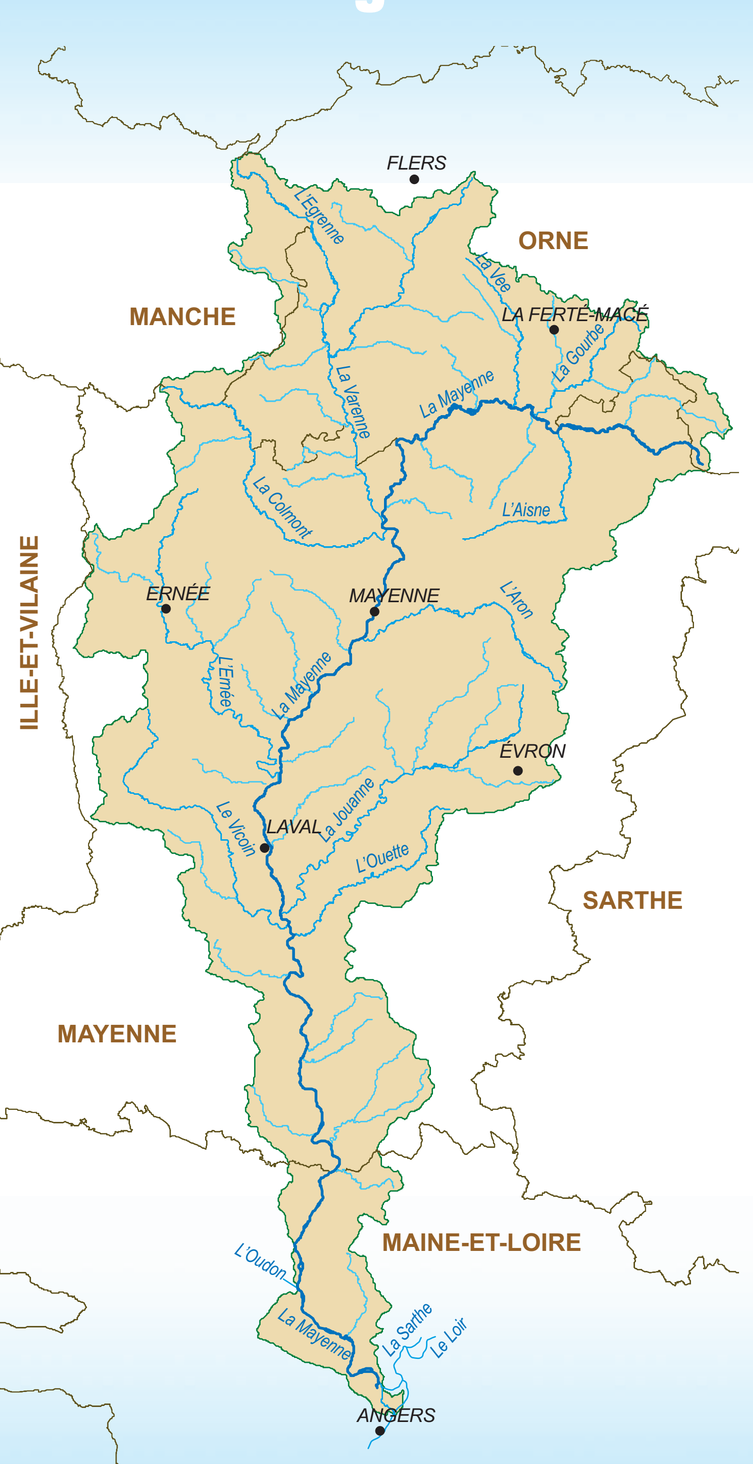








Le Sage du bassin versant de la Mayenne



Une concertation exemplaire

L'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Mayenne a nécessité une concertation de longue haleine : **10 ans** de réflexion, **7 ans** d'échanges, **19 études** consécutives, plus de **100 réunions**, **80 personnes** mobilisées, **400 partenaires** consultés…

Une orientation forte

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Mayenne, approuvé en juin 2007, a retenu pour orientation principale **« la gestion durable et diversifiée des ressources en eau sans création de nouvelle retenue d'eau ».**

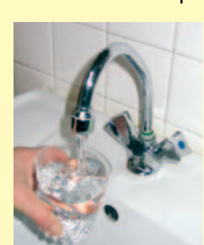
Il met en avant l'usage prioritaire **pour l'alimentation en eau potable, l'économie de l'eau, la diversification des ressources et l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux.**

Un programme d'actions conséquent

Le programme élaboré dans le cadre du SAGE comporte **43 mesures différentes** réparties en **10 « leviers d'actions ».** Ceux-ci portent à la fois sur les orientations de gestion, les aménagements, la réglementation, la communication et la connaissance du bassin.

Économiser l'eau

Le constat **37 milliards de litres sont prélevés chaque année sur le bassin dont 28 milliards de litres pour l'alimentation en eau potable.**



Les mesures **pour moins prélever dans les ressources naturelles :**

- envisager l'économie d'eau dès la conception des bâtiments,
- mettre en place des dispositifs économes,
- sensibiliser aux économies individuelles,
- récupérer et réutiliser les eaux pluviales,
- améliorer le rendement des réseaux d'alimentation en eau potable,
- réduire les prélèvements pour l'irrigation dans les cours d'eau.

Comment économiser l'eau ?

Faire la chasse aux fuites : une chasse d'eau qui fuit, un robinet qui goutte: ce sont 100 litres d'eau perdus chaque jour.

Adopter des gestes simples : privilégier les douches, ne pas laisser couler l'eau inutilement, réutiliser l'eau de lavage des légumes pour l'arrosage des jardinières…

Choisir des matériels économes : robinetterie, appareils ménagers…

Optimiser la gestion de la retenue de Saint-Fraimbault-de-Prières

Le constat **Avec une capacité de plus de 3 millions de m³ la retenue de Saint-Fraimbault-de-Prières constitue une ressource essentielle pour l'alimentation en eau potable.**

Les mesures **pour préserver son rôle de « réserve pour l'eau potable » :**

- confirmer le soutien d'étiage et l'alimentation en eau comme usages prioritaires de la retenue
- contenir le niveau d'envasement,
- établir un plan de gestion pluriannuel.



Diversifier les ressources

Le constat **Les 3/4 des ressources pour l'alimentation en eau potable proviennent des cours d'eau. La rivière La Mayenne fournit à elle seule 58 % des ressources en eau potable du bassin versant.**

Les mesures

- sécuriser l'alimentation en eau potable,
- diversifier les ressources sur les secteurs favorables,
- mieux connaître les prélèvements directs dans les eaux souterraines.



Gérer l'étiage*

Le constat **Les prélèvements effectués sur le bassin en période estivale et qui ne retournent pas au cours d'eau après épuration représentent 650 litres par seconde.**



Les mesures **pour obtenir une meilleure adéquation entre les ressources et les besoins en période estivale :**

- respecter les restrictions d'usage de l'eau.

* L'étiage est le niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau, généralement en période estivale

Gérer les crues et les inondations

Le constat **le bassin de la Maine est formé par les rivières et les affluents de la Mayenne, la Sarthe et le Loir qui confluent en amont de l'agglomération d'Angers. En matière de risque inondation, il constitue un territoire de travail cohérent.**

Les mesures **pour limiter l'importance des crues et les dégâts dus aux inondations :**

- gérer à l'échelle du basin de la Maine,
- limiter les ruissellements,
- protéger du risque inondation*

* 32 communes sont reconnues comme étant soumises au risque inondation sur le bassin de la Mayenne.

Préserver et restaurer les milieux naturels

Le constat Les milieux naturels aquatiques sont perturbés par les travaux sur les cours d'eau, la dégradation des berges, la présence de nombreux ouvrages et plans d'eau ou le développement d'espèces envahissantes.

Les mesures pour conserver des milieux naturels de qualité et préserver la biodiversité :

– coordonner l'entretien et la restauration des cours d'eau,
– inventorier les zones humides et les préserver,
– mieux gérer les plans d'eau existants et limiter la création des nouveaux*
– limiter l'expansion des espèces indésirables,
– protéger les berges.



Restaurer le patrimoine piscicole

Le constat 278 ouvrages (barrages, seuils..) sont répertoriés sur le bassin versant de la Mayenne. Certains constituent des obstacles majeurs aux migrations piscicoles.

Les mesures pour améliorer les conditions de vie et de migration des poissons :

– adapter les ouvrages,
– améliorer les habitats aquatiques et les zones de reproduction des poissons.

* Les zones humides sont des terrains régulièrement gorgés d'eau. Elles agissent comme des protections naturelles qui contribuent à réduire les pollutions diffuses, à réguler le débit des cours d'eau et à préserver la biodiversité et l'attrait des paysages.



Améliorer la qualité de l'eau

Le constat Les nitrates, l'eutrophisation(*) et la présence de produits phytosanitaires à des fortes concentrations sont les principales nuisances qui portent atteinte à la qualité de l'eau.

Les mesures pour préserver une eau de qualité, nécessaire à l'équilibre écologique et à la production d'eau potable :

– améliorer l'assainissement des collectivités et des industries,
– gérer les effluents d'élevage et équilibrer la fertilisation,
– limiter l'érosion des sols,
– réduire l'impact des produits phytosanitaires.

* L'eutrophisation est le développement d'algues dans les cours d'eau en période estivale dû aux excès d'azote et de phosphore et au réchauffement des eaux.

Comment utiliser les produits phytosanitaires ?

Utilisés pour traiter les cultures ou désherber,
les produits phytosanitaires présentent un risque à la fois pour l'homme et l'environnement.
Ils augmentent également les coûts de traitement de potabilisation.

Quelques règles de base :

- Éviter de traiter chimiquement à proximité de tout point d'eau
- Utiliser le plus possible d'autres techniques (mécaniques thermiques ou culturales),
- Se protéger lors de l'application des produits
- Ne pas jeter les bidons vides ou les produits périmés. Les confier aux réseaux de collecte

3 millilitres de pesticides (soit environ 3 grammes) polluent l'équivalent de la consommation en eau d'une famille de 4 personnes pendant 30 ans !

Valoriser les usages

Le constat La navigation fluviale, les activités nautiques, la pêche, la randonnée, la découverte du patrimoine ou encore la production hydroélectrique sont autant d'activités liées à l'eau.

Les mesures pour permettre la poursuite des différents usages dans le respect des milieux :

– valoriser les cours d'eau et les milieux naturels,
– valoriser les activités nautiques tout en veillant à protéger les milieux.



Faire vivre le SAGE

Le constat La Commission Locale de l'Eau doit suivre la mise en œuvre du SAGE et rester un lieu d'échange et de réflexion pour le bassin.

Les mesures

– poursuivre la concertation et l'échange de points de vue pour le suivi et la mise en œuvre des 43 actions,
– communiquer sur les actions réalisées.

Le Sage... mode d'emploi

Un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a pour objectif de définir la politique de l'eau et des milieux aquatiques sur un bassin versant. Il est élaboré en concertation avec tous les acteurs intéressés au sein d'une **Commission Locale de L'eau (CLE).**

La commission locale de l'eau (CLE) du bassin versant de la Mayenne

Forte de 80 membres, elle est composée pour moitié d'élus, pour un quart d'usagers et pour un quart de représentants de services de l'Etat et de ses établissements publics.

Le bassin versant... définition

On appelle bassin versant le territoire sur lequel toutes les eaux de pluie vont s'écouler et se rejoindre pour former une rivière. Il est délimité par les frontières naturelles du relief appelées lignes de partage des eaux.

Le bassin versant de la Mayenne

Le bassin versant de la Mayenne est le territoire formé par la rivière la Mayenne et ses affluents : l'Aisne, la Gourbe, la Vée, l'Egrenne, la Varenne, la Colmont, l'Aron, l'Ernée, la Jouanne, le Vicoin et l'Ouette. L'Oudon, également affluent de la Mayenne, fait l'objet d'un SAGE distinct.



La rivière la Mayenne

La rivière la Mayenne prend sa source au Mont des Avaloirs, point culminant de l'ouest de la France, sur la commune de La Lacelle dans l'Orne.
Elle traverse le département de la Mayenne du nord au sud et conflue, 195 km en aval, avec la Sarthe et le Loir pour former la Maine, au nord de l'agglomération d'Angers.

Le bassin versant de la Mayenne

- Une superficie de 4358 km^2
- 292 communes réparties sur 5 départements et 3 régions administratives
- 280 000 habitants
- Un réseau hydrographique de 6 500 km dont 640 km de cours d'eau principaux

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation… L'usage de l'eau appartient à tous. »

Loi sur l'eau de janvier 1992

C'est en s'appuyant sur ces principes fondateurs que le législateur a créé les Commissions Locales de l'Eau (CLE), elles-mêmes chargées d'élaborer les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Plus récemment, la loi de décembre 2006 a reconnu et conforté l'importance de ces dispositifs.



L'enjeu est capital pour tous, mais peut-être plus encore pour la Mayenne…

Sur notre territoire où le réseau hydrographique présente une grande densité, l'eau joue un rôle primordial tant pour l'alimentation en eau potable, considérée comme un objectif prioritaire, que pour l'environnement et les nombreuses activités, de loisirs notamment, qui se sont développées autour des rivières.

L'approche a été à la hauteur de l'enjeu. Tant par le nombre de personnes associées que par la durée et l'intensité de la concertation suscitée, **le SAGE du Bassin Versant de la Mayenne constitue une référence.**

Il reste désormais à mettre en œuvre les décisions prises en prenant en compte un autre objectif ambitieux : celui de la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) qui préconise le bon état écologique de tous les cours d'eau, plans d'eau et eaux souterraines pour 2015.

A une époque où le développement durable relève de l'évidence et est perçu comme une obligation morale vis à vis des générations futures, ce nouveau défi doit mobiliser l'énergie et la volonté de chacun de nous. **S'il est vrai que « l'eau est un patrimoine commun », sa protection est aussi l'affaire de tous…**

SAGE du bassin versant de la Mayenne

Commission locale de l'eau
Hôtel du département – 39, rue Mazagran – BP 1429 – 53014 LAVAL CEDEX
Tél. 02 43 59 96 28 – e-mail : sage.mayenne@cg53.fr

sagemayenne.org

LEB Arts Médias - Mayenne - 02 43 00 45 85 • RJ COM - Laval • Photos : Conseil général de la Mayenne • *Imprimé sur papier recyclé – 10/2007*